

MAIRIE D'EYZAHUT

26160

04.75.90.16.35

mairie.eyzahut@orange.fr

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 8 mai 2015 à 19 h 00

Date de convocation : 4 mai 2015

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marc Aubert, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau, Marianne Castelly, Thomas Pourrot (arrivé à 19h10)

Excusés représentés : David Lardan (pouvoir à Fabienne Simian)

Secrétaire de séance : Françoise Laverdure

DÉLIBÉRATIONS

1. Délibération pour confirmation de la carte communale

Mme le maire explique que le commissaire enquêteur a demandé une délibération pour confirmer l'acceptation par le conseil actuel, de la prescription de la carte communale, étant donné que la délibération originelle a été adoptée en 2005 avec un autre conseil municipal.

Adopté 9 voix pour, et 1 abstention.

2. Vote du taux de la taxe foncière non bâtie

Lors du vote précédent de cette taxe, le taux maximal a été dépassé de 0,03 point. Il est donc obligatoire de fixer le taux à son taux maximal autorisé à savoir 40,62 au lieu de 40,65 fixé auparavant.

Accepté à l'unanimité des présents (10 voix pour).

3. Convention assistance retraite du CDG 26

Le CDG 26 propose à la commune pour 30 euros par agent, et ce tous les 5 ans, de préparer les calculs pour les dossiers de retraite. Cela concerne 2 agents communaux.

L'ensemble des présents est favorable à cette convention.

*Arrivée de Thomas POURROT à 19h10.

4. Achat du véhicule communal

Mme le maire explique que nous devons changer le véhicule communal. Un véhicule tout terrain, 4x4 serait intéressant avec benne basculante pour faire face aux contraintes générales de la commune. Le prix de ces véhicules reste élevé. Le CM doit valider un montant maximum permettant de chercher un véhicule.

Après discussion, le CM fixe un montant maximum de 15 000 euros.

10 personnes votent pour, 1 s'abstient.

5. Proposition de délibération sur le projet actuellement en négociation « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement », PTCI ou TAFTA.

Après lecture de divers documents explicatifs sur ce sujet et discussion, le CM décide de délibérer considérant que le projet en cours de négociation est inacceptable et refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune d'Eyzahut. Le CM déclare à l'unanimité la commune HORS TAFTA.
Adopté à l'unanimité.

6. Ligne de trésorerie

Mme le maire explique que pour payer les travaux piscine et réservoirs d'eau, étant donné que les subventions ne seront versées qu'en fin d'année, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie ; l'absence d'informations précises sur le déroulement et les conditions financières font que cette délibération est reportée au CM prochain.

RETOUR DU MAIRE

- Explication du besoin du garage de Mme Rival pour un futur local technique, à discuter avec l'architecte qui sera choisi pour la maîtrise d'œuvre
- Une personne a été sélectionnée pour occuper le poste d'emploi d'avenir. Il s'agit d'un habitant de La Bégude de Mazenc, Pierre Turinetti, dont le contrat sera signé en début de semaine prochaine. Son temps de travail sera réparti en semaines de 35 et 28h.
- Nous sommes en recherche de maître-nageur pour la saison estivale, après une annonce sur Pôle emploi, plusieurs CV sont arrivés.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire lève la séance à 19 h 55.